

GUIDE DE LA PETITE ENFANCE



STAINS.FR



SOMMAIRE

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET LES AIDES AUX FAMILLES	4
La déclaration de grossesse	5
La déclaration de naissance	5
Les aides de la Caisses d'Allocations Familiales CAF	5
LA PRÉVENTION, LA SANTÉ, ET LE SOUTIEN A LA PARENTALITE	6
Le service de Protection Maternelle et Infantile PMI	7
Les enfants en situation de handicap	9
Les associations	10
Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents LAEP	11
LES MODES D'ACCUEIL	12
L'accueil collectif	13
Le fonctionnement des crèches	13
Déposer une demande de place en établissement d'accueil du jeune enfant	14
La commission d'admission aux modes d'accueil CAMA	15
Les établissements d'accueil du jeune enfant municipaux.....	15
Les établissements d'accueil du jeune enfant départementaux	16
Les établissements d'accueil du jeune enfant associatifs et privées.....	16
L'accueil individuel.....	18
Le Relais Petite Enfance municipal RPE.....	19
Le dispositif « Fais-moi une place » FMUP	20
Les aides financières pour l'accueil individuel	21
EVEIL, CULTURE ET LOISIRS	22
La ludothèque.....	23
Les médiathèques	24
L'Espace Paul Eluard EPE	25
Le Studio Théâtre de Stains STS	25
Les parcs et les squares	25
La piscine municipale René Rousseaux	26
Le forum de la petite enfance	27
La semaine culturelle de la petite enfance	27
Rapprocher les tous petits de la nature	27
CONTACTS	28

ÉDITO

Choisir une solution d'accueil pour son enfant est un enjeu majeur pour les parents.

Ainsi, à Stains, nous avons fait le choix de mener une politique de la petite enfance ambitieuse permettant l'épanouissement des plus petits mais aussi l'accompagnement des parents dans cette étape de leur vie.

Aujourd'hui, dans le cadre du projet d'actions municipal 2020 - 2026 nous nous sommes engagés à aller encore plus loin avec notamment la création d'au moins 100 places de crèche durant ce mandat.

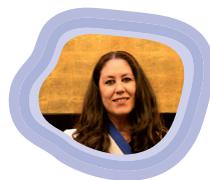
Parce que nous sommes conscients que les inégalités n'attendent pas l'école pour se forger, avec l'équipe municipale, nous sommes mobilisés au quotidien – avec l'aide précieuse de l'ensemble des partenaires de la petite enfance du territoire - pour offrir aux familles un mode de garde qui correspondra le mieux à leurs besoins.

L'engagement sans faille des professionnel.le.s de la petite enfance sur notre ville - municipaux, départementaux, associatifs ou privés - nous permet d'oeuvrer au quotidien pour faire de l'accueil du jeune enfant un levier et un moteur d'égalité réelle.

Nous sommes très heureux de vous présenter ce Guide de la Petite Enfance, dans lequel vous trouverez toutes les informations nécessaires pour vous accompagner à choisir le mode de garde qui conviendra le mieux à votre enfant et à vos attentes.



Azzédine TAÏBI
Maire, Vice-président de
Plaine Commune,
Conseiller départemental



Nabila AKKOUCHE
Adjointe au maire,
déléguée à la Petite enfance,
Conseillère territoriale de Plaine
Commune déléguée à la démocratie
locale, à la participation et à la
relation aux usagers



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET LES AIDES AUX FAMILLES

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET LES AIDES AUX FAMILLES

La déclaration de grossesse

Suite au premier examen prénatal, elle doit s'effectuer avant la fin du 3^{ème} mois de grossesse auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

La déclaration de naissance

Obligatoire pour tout enfant, elle doit être faite dans les cinq jours qui suivent le jour de la naissance à la mairie du lieu de naissance.

DE QUELLES AIDES FINANCIÈRES POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER ?

Pour un enfant né ou adopté, la PAJE comprend :

- > La prime à la naissance,
- > La prime à l'adoption,
- > L'allocation de base,
- > La prestation partagée d'éducation de l'enfant pour toute naissance ou adoption à partir du 1^{er} janvier 2015, ou le complément de libre choix d'activité pour toute naissance ou adoption ayant eu lieu avant le 1^{er} janvier 2015,
- > Le complément de libre choix du mode de garde.
- > Les allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant à charge.
- > L'allocation de soutien familial, versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents.
- > L'allocation journalière de présence parentale, en cas de grave maladie, d'accident ou de handicap de l'enfant.
- > L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.



PRÉVENTION -
SANTÉ ET
SOUTIEN A LA
PARENTALITE

LE SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Les centres de Protection Maternelle Infantile et de planification familiale (PMI) constituent un important réseau de proximité au service de la santé de tou.te.s et plus particulièrement des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et de leurs familles, des couples et des jeunes.

Je suis enceinte, je peux faire suivre ma grossesse en PMI par un-e sage-femme ou un-e médecin.

Mon centre de PMI propose :

- > Des consultations médicales de suivi de grossesse,
- > Un entretien, individuel ou en couple, durant le premier trimestre de la grossesse,
- > Des prescriptions pour des examens complémentaires si besoin,
- > L'orientation vers un médecin échographiste agréé pour la première échographie,
- > Un accompagnement vers le choix de la maternité,
- > Une écoute et un accompagnement avant et après la naissance du bébé : concernant l'enfant (soins, allaitement et alimentation, sommeil...), mais aussi les difficultés rencontrées (difficultés psychologiques, de couple, contraception...)
- > Des séances de préparation à l'accouchement (dans certains centres),
- > Des visites à domicile ainsi qu'une aide à domicile si l'état de santé ou la situation familiale de la future maman le nécessitent,

Les centres de PMI fonctionnent sur le principe de la gratuité et dans le respect de l'anonymat.

PMI du Moulin Neuf

rue des Merisiers
Tel : 01.71.29.57.38

PMI du Clos Saint-Lazare

33/37 rue George Sand
Tel : 01 71 29 23 81

PMI Aristide Briand

26 rue Aristide Briand
Tel : 01 71 29 55 65

Service de la protection maternelle et infantile

Circonscription de Stains/Pierrefitte
Place Henri Barbusse
Tel : 01 71 29 54 18/15

Je fais suivre la santé de mon enfant de moins de 6 ans en PMI

Ce suivi permet de s'assurer du bon développement de l'enfant et de mettre à jour les vaccinations.

La PMI propose des consultations médicales avec le médecin et des entretiens avec la puéricultrice pour :

- > Le suivi de la croissance et du développement de l'enfant
- > La vaccination,
- > Des conseils de puériculture (l'alimentation, les soins du bébé, le sommeil, l'éveil...)
- > Des visites à domicile de la puéricultrice si l'état de santé de la mère ou la situation familiale l'exigent
- > La plupart des centres de PMI sont accessibles sans rendez-vous pour faire peser votre bébé ou avoir un conseil de puériculture.

En cas de difficultés psychologiques ou affectives (difficultés familiales ou de couple), il est possible de prendre un rendez-vous avec le/la psychologue de PMI.

Mon enfant de 4 ans bénéficie d'un bilan de santé à l'école maternelle. De quoi s'agit-il ?

La PMI organise, dans l'école de mon enfant, un bilan de santé avant son entrée au cours préparatoire (CP). Ce bilan ne vous coûte rien, il est financé par le Département. La PMI vous explique de quoi il s'agit :

Comment se passe le bilan de santé ?

Ce sont de simples tests. Ils ne font pas mal. L'audition et la vue de votre enfant seront contrôlées. On s'assurera qu'il se développe bien et qu'il n'a pas de difficulté à s'exprimer. Il sera pesé, mesuré. On vérifiera aussi ses dents.

Qui réalise ce bilan ?

C'est l'infirmier-e puériculteur-ice et l'auxiliaire de puériculture de PMI qui réalisent le bilan de santé dans l'école de votre enfant (ou parfois au centre de PMI).

Que dois-je faire ?

Vous êtes prévenu par l'école de la date du bilan. Le jour du bilan, prévenez votre enfant de ce qui va se passer. Pensez à donner à l'école le carnet de santé de votre enfant.

Aurais-je les résultats du bilan ?

Les résultats seront inscrits dans le carnet de santé. Vous pouvez contacter l'équipe de la PMI si vous avez besoin de précisions. Si tout va bien pour votre enfant, il n'y a rien d'autre à faire.

Si besoin, la PMI vous orientera vers un spécialiste pour un diagnostic approfondi.

LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La Caisse d'allocations familiales, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et la Ville de Stains veillent à apporter aux familles l'information et le soutien nécessaires pour faciliter chaque étape de la vie d'un enfant en situation de handicap. La mission des modes d'accueil du jeune enfant est de contribuer à son épanouissement, dans le respect de son individualité et de sa différence, et de veiller à son bien-être physique et psychique.

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis dans les lieux collectifs ou individuels de la petite enfance.

Lorsqu'un enfant en situation de handicap est accueilli en crèche ou chez un·e assistant·e maternel·le, l'Instance de Médiation et de Recours du Conseil départemental, l'équipe de PMI composée d'une puéricultrice et d'une psychologue, soutiennent et accompagnent les professionnel·le·s. Afin d'élargir les possibilités d'accueil, la Caf et le Conseil départemental proposent un dispositif d'accueil spécifique, «Trait d'Union» chez certain·e·s assistant·e·s maternel·le·s (formation, accompagnement professionnel, aide matérielle).

Différentes institutions et associations accompagnent les familles et assurent la prise en charge de l'enfant en situation de handicap

Le **service de PMI** est chargé des actions de prévention et de dépistage du handicap chez les jeunes enfants, ainsi que de l'accompagnement des familles. Elle accompagne également les équipes des établissements d'accueil du jeune enfant et les assistant·e·s maternel·le·s.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), «Place Handicap», apporte toute information sur la reconnaissance administrative, la prise en charge du handicap de l'enfant, les aides financières.
Renseignements sur le site www.place-handicap.fr

La Caisse d'allocations familiales (CAF) attribue une aide financière aux familles ayant un enfant en situation de handicap (Allocation Enfant Handicapé) et accompagne les familles dans l'accès aux droits, l'intégration de l'enfant dans les modes d'accueil et pour le départ en vacances.
La CAF et le Conseil départemental mettent à disposition un guide spécifique pour orienter les familles dans la recherche d'un mode d'accueil adapté de leur enfant en situation de handicap.
Disponible sur le site du Conseil départemental www.seine-saint-denis.fr

Les services municipaux mettent en place des mesures adaptées aux besoins des enfants porteurs de handicap et simplifient les démarches et la vie des familles.

LES ASSOCIATIONS

Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) « Les comptines »

L'équipe accueille gratuitement les enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des troubles du développement liés à des perturbations psychiques, somatiques et environnementaux. Il est également proposé un accompagnement à leurs parents ainsi qu'à leurs frères et soeurs. Le travail de l'équipe est mené conjointement avec les différentes personnes qui sont amenées à s'occuper des nourrissons et des jeunes enfants.

1, place Youri Gagarine, cité des cosmonautes - 93240 Saint-Denis
Tel : 01 42 35 48 10

L'AFDAEIM Association familiale d'aide aux adultes et enfants handicapés mentaux.

Cette association gère plusieurs établissements en région. Son objectif est d'aider et de promouvoir, en plein accord avec les organismes publics, semi publics ou privés intéressés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser la rééducation des enfants inadaptés mentaux. Elle a aussi comme objectif de réunir les familles pour l'étude en commun des problèmes, de l'éducation adaptée pour la création d'un climat familial favorable à l'épanouissement de tous.

1, allée du paradis - 93240 Stains
Tel : 01 48 26 31 32

Corps battant

Cette association a pour objectif d'accompagner les personnes handicapées quelque soit leur handicap en contribuant à leur bien-être, leurs progrès en insertion dans la dimension familiale et sociale. Soutenir et accompagner les familles touchées par le handicap.

18 rues Adrien Agnès - 93240 Stains

Tel : 06 87 65 93 40

LEILA-Les enfants inadaptés et leurs amis

Cette association a pour objectif de venir en aide aux familles d'enfants déficients mentaux et de favoriser la réadaptation scolaire et professionnelle de ses jeunes.

Mail des Trois Rivières- le Moulin Neuf - 93240 Stains

Tel : 01 48 27 85 66

L'éclat de l'espoir

Cette association a comme objectif de promouvoir des actions favorisant l'échange, la communication et l'aide, avec les familles autour de la situation du handicap. Elle mène des projets et des actions permettant de favoriser la prise en charge spécifique des enfants en situation de handicap. Aussi elle accompagne et soutient les actions partenariats pour sensibiliser au handicap.

14, rue Alphonse de Lamartine - 93240 Stains

Mail : eclat-espoir-3021@outlook.fr

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANT PARENTS (LAEP) ET LA MAISON DES PARENTS

Trois LAEP accueillent de manière libre sans inscription et gratuitement, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parents, grands-parents...) pour un temps déterminés, vous les trouverez dans les maisons pour tous de la ville aux adresses suivantes :

La maison pour tous Yamina- Setti

40 rue du Moulin-Neuf
93240 Stains

Tél. : 01 71 86 33 83

La Maison du temps libre

30-34 rue George-Sand
93240 Stains

Tél. : 01 71 86 33 44

La Maison pour tous Maroc et Avenir

Rue du Président Harding,
93240 Stains

Tel : 01 48 26 25 52

LES MODES D'ACCUEIL

LE FORUM DE LA PETITE ENFANCE

La ville de Stains s'est inscrite dans une démarche très volontariste qui met l'éducation au centre de ses priorités.

Dans sa démarche, la municipalité organise chaque année un Forum de la Petite Enfance. Le forum, met à disposition des parents, des futurs parents, et des professionnel.le.s, une information directe sur les modes d'accueil existants sur la ville de Stains.

RAPPROCHER LES TOUTS PETITS DE LA NATURE

Un engagement de la municipalité en faveur d'un contact plus privilégié entre les enfants et la nature dans les crèches. Avec la création de potagers et de plantations dans les structures.

Le projet éducatif met l'accent sur l'éveil à la nature pour sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au monde qui les entoure et au respect de l'environnement.

L'ACCUEIL COLLECTIF

Les établissements d'accueil du jeune enfant qui proposent différents accueils : collectif régulier à temps plein ou partiel, occasionnel et familial, ont pour objectifs :

De Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;

Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;

Contribuer à l'inclusion des familles **et la socialisation** précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;

Mettre en oeuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;

Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;

Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

La ville compte 361 places de crèche sur son territoire. Elle dispose de structures d'accueil collectives municipales, départementales, associatives et privées. Elle dispose aussi d'un Relais Petite Enfance municipal. Les crèches municipales accueillent aussi des enfants en halte jeux.

LE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES

A partir de quel âge ?

Les crèches accueillent les enfants dès 10 semaines et jusqu'à 3 ans révolus (entrée à l'école maternelle).

Quel accueil ?

Votre enfant peut être accueilli régulièrement en accueil collectif ou familial, à temps plein ou partiel de 1 à 5 jours par semaine ou de manière occasionnelle.

Quels tarifs ?

L'application du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales est obligatoire pour toutes les structures petite enfance qui appliquent une tarification PSU (Prestation de Service Unique). La participation des familles

varie en fonction des ressources, lesquelles sont appréciées au regard de l'avis d'imposition (N-2) et de la composition de la famille.

Cette participation correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants à charge, dans les limites annuelle d'un plancher et d'un plafond définie par la CNAF.

Si un enfant en situation de handicap est à la charge de la famille, il sera appliqué le taux immédiatement en dessous de celui auquel la famille peut prétendre en fonction de sa composition.

Si un enfant en situation de handicap est à la charge de la famille, il sera appliqué le taux immédiatement en dessous de celui auquel la famille peut prétendre en fonction de sa composition.

DÉPOSER UNE DEMANDE DE PLACE EN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Quand ?

Dès l'entrée dans le 6ème mois de grossesse (5 mois + 1 jour).

Comment ?

Pour les crèches municipales: en appelant le Guichet Unique du Relais Petite Enfance au 01 71 86 33 52.

Pour les crèches départementales via le formulaire de préinscription en ligne : <https://macreche.seinesaintdenis.fr>

Pièces à présenter lors de ce rendez-vous :

- > Un extrait d'acte de naissance ;
- > Un justificatif de domicile (quittance de loyer et bail de location pour les loyers libres en logements privés, acte de propriété ou dernière taxe foncière) ;
- > Les 3 derniers bulletins de salaires des deux parents ou tout justificatif d'activité (formation, étudiant...).
- > Le contrat de travail des (ou du) parent(s) ayant à sa charge l'enfant au sens fiscal ;
- > Attestation des prestations versées par la CAF du mois précédant ;

LA COMMISSION D'ADMISSION AUX MODES D'ACCUEIL (CAMA)

La CAMA municipale est une instance technique consultative qui a pour mission de d'attribuer le plus équitable possible les places disponibles.

La commission se réunit deux fois par an :

Mai et juin : pour les entrées à partir de septembre

Septembre/octobre : pour les entrées à partir de novembre

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT MUNICIPAUX

Multi Accueil municipal Louise-Michel : 76 places

21 Boulevard Maxime Gorki, 93240 Stains

Tel : 01 71 86 33 63/69

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

-

Il propose trois types d'accueil différents :

Accueil collectif régulier à temps plein ou temps partiel

Accueil collectif occasionnel (halte-jeux)

Accueil familial : 12 places

Multi accueil de la Maison du Temps Libre : 20 places

30, 34, avenue George Sand

93240 Stains

Tel: 01.71.86.33.45

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

-

Il propose deux types d'accueil différents :

Accueil collectif régulier à temps plein ou temps partiel :

20 places avec repas

Accueil collectif occasionnel (halte-jeux)

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DÉPARTEMENTAUX

Ouverts du lundi au vendredi de 7h à 18h45

Crèche Angéla Davis : 60 places

33-37, rue Georges Sand - 93240 Stains
Tel : 01 71 29 23 78

Crèche du Moulin Neuf : 60 places

Rue des Merisiers - 93240 Stains
Tel : 01 71 29 58 28

Crèche Aristide Briand : 60 places

26, avenue Aristide Briand - 93240 Stains
Tel : 01 71 29 55 61

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ASSOCIATIFS ET PRIVÉS

Multi accueil associatif SFMAD : 15 places

Le multi accueil à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) accueille 15 enfants âgés de 10 mois à l'entrée en maternelle
L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
7, rue Alphonse de Lamartine - 93240 Stains
Tel : 01 48 21 85 74

Multi accueil des Trois rivières : 20 places

La crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) accueille 10 enfants âgés de 10 mois à l'entrée en maternelle
L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 18h15
Rue de la Molette - 93240 Stains
Tel : 01 48 21 76 48
E-mail : sfm.ad@sfmad.fr

La ville de Stains est réservataire de 10 places au sein de cette structure.

Crèche ZICRECHE « Les Navigateurs »

La micro-crèche privée ZICRECHE

La structure accueille 10 enfants âgés de 10 mois à l'entrée en maternelle de 2 à 5 jours par semaine.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

14 rue Georges Sand - 93240 Stains

Tel : 01 84 80 25 03

réservation@zicreche.com

<https://les-navigateurs.meekeo.site/registration>

Micro crèche les crocos

La structure accueille 12 enfants âgés de 10 mois à l'entrée en maternelle de 2 à 5 jours par semaine.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

2 Rue Newton - 93240 Stains

Tel : 06 69 39 51 10

microcrechelescrocos@gmail.com

Crèche d'entreprise ESTRELLA du groupe «Liveli sodexo» : 30 places

La structure accueille 10 enfants âgés de 10 mois à 3 ans

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 20h30

32 rue du Bois Moussey - 93240 Stains

Tel : 01 46 94 91 95

Ces établissements ont une gestion autonome, vous pouvez les contacter directement.



L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Chez un.e assistant.e Maternel.le agré.e

Les assistant.e-s maternel.le-s agré.e-s sont suivie-s et accompagnée-s, tout au long de leur carrière, par les professionnel.le-s de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui veillent aux conditions d'accueil proposées aux enfants. Ils./ elles peuvent accueillir à leur domicile de 1 à 4 enfants. Les parents qui envisagent de faire garder leur(s) enfant(s) chez un.e assistant.e maternel.le agré.e deviennent employeurs et doivent déclarer au centre Pajemploi les salaires versés à leur salarié.e pour le calcul des cotisations sociales.

Chez un.e garde à domicile : les auxiliaires parentales

Ce mode d'accueil consiste à faire intervenir un salarié au domicile de la famille pour prendre en charge un ou plusieurs enfants. La garde à domicile permet une prise en charge de l'enfant dans son environnement familial et sur des horaires parfois atypiques.

Généralement la formule d'emploi utilisé est l'emploi direct: la famille assure le recrutement et les formalités liées au statut de particulier-employeur, Les auxiliaires parentales peuvent fréquenter gratuitement le Relais Petite Enfance (R.P.E)



LE RELAIS PETITE ENFANCE MUNICIPAL

Deux professionnelles, une directrice éducatrice de jeunes enfants et une animatrice accueillent les parents, futurs parents, et les assistantes maternelles.

C'est un lieu :

- > dédié à l'information sur les modes d'accueil individuels et collectifs.
- > d'accompagnement pour les parents employeurs d'assistantes maternelles et de garde d'enfants à domicile (auxiliaire parentale).
- > convivial où les professionnels de la petite enfance peuvent se rencontrer, échanger, se former et réfléchir sur leurs pratiques professionnelles.
- > d'informations sur l'exercice de la profession d'assistante maternelle ou de garde à domicile.

Le Relais petite enfance propose :

- > des accueils administratifs pour en savoir plus sur la mise en place de l'accueil de l'enfant, l'élaboration du contrat de travail et les aides financières existantes.
- > des accueils collectifs : ils s'adressent aux professionnels de l'accueil individuel accompagnés des enfants accueillis à leur domicile. Ces temps permettent des échanges sur le quotidien des professionnels et des observations sur les besoins des enfants.
- > des formations assurées par des professionnels de la petite enfance ou des intervenants sur différents sujets : lecture, musique, diététique...
- > des réunions sur les droits et obligations d'une personne employée par un particulier (conventions, contrat de travail...).
- > des rendez-vous individuels selon les besoins.

Relais Petite Enfance RPE

30 - 34 Rue George Sand - 93240 Stains

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le jeudi jusqu'à 18h.

Le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 12h30

Tel : 01 71 86 33 52

Liens utiles : www.mon-enfant.fr

Le guichet unique petite enfance :

C'est un lieu unique petite enfance d'information sur les modes d'accueil existants sur le territoire. Il propose un accompagnement des parents et futurs parents dans leurs recherches d'un mode d'accueil. Les directions des crèches assurent les demandes d'inscription des familles.

LE DISPOSITIF FMUP « FAIS-MOI UNE PLACE »

Il s'agit d'une expérimentation sur le territoire afin de favoriser l'accueil du jeune enfant. Ce dispositif, porté et financé par la CAF et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, est impulsé par SFM-AD membre du pôle (le pôle petite enfance).

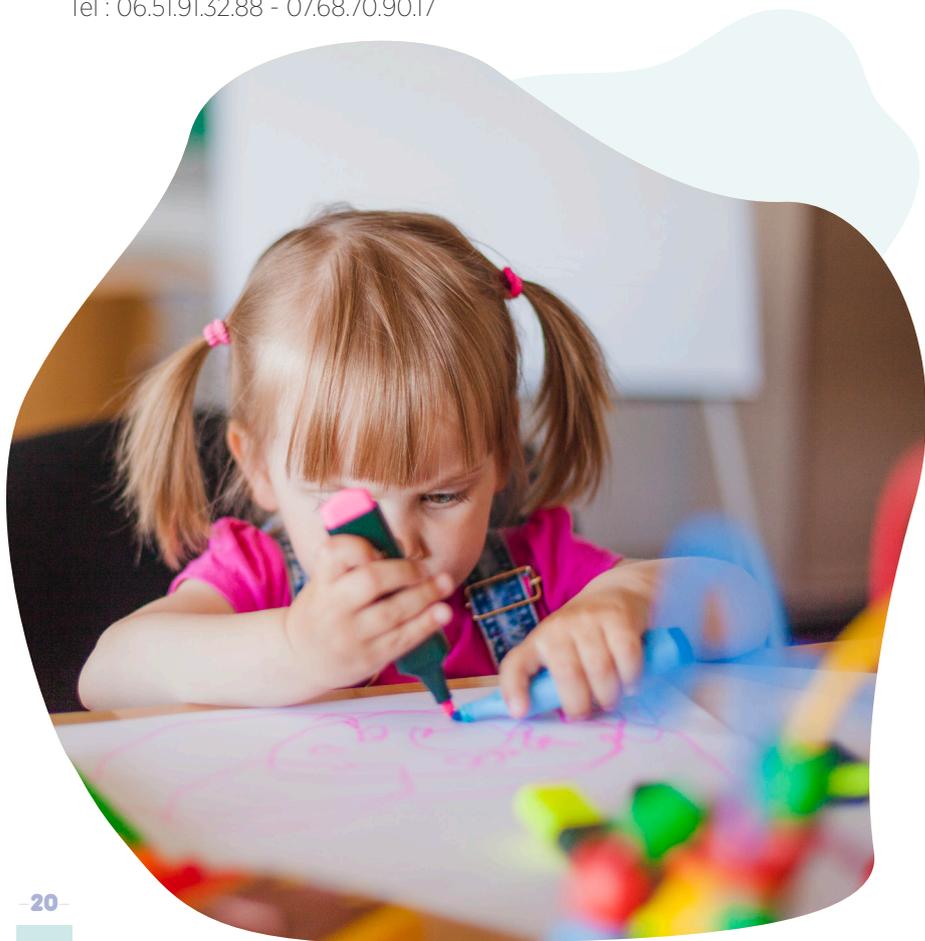
Afin de permettre aux familles de poursuivre leur parcours d'insertion socio-professionnel, le FMUP les met en relation avec des assistantes maternelles agréées.

CONTACTS FMUP :

fmup93@gmail.com / sfm.ad@sfnad.fr / lepope93@gmail.com

7, rue Alphonse de Lamartine - 93240 Stains

Tel : 06.51.91.32.88 - 07.68.70.90.17



LES AIDES FINANCIÈRES POUR L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Les parents qui emploient un-e assistant-e maternel-le ou une garde à domicile peuvent bénéficier de différentes aides :

> **Le complément libre choix du mode de garde (CMG)** de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) de la Caf.

Depuis mai 2019, le fonctionnement du CMG évolue: Pajemploi verse le CMG directement sur le compte bancaire des familles.

Renseignements auprès de la Caf sur www.caf.fr

Un outil de simulation des droits à la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, notamment du Complément Libre choix du mode de garde (dans le cas de l'emploi d'un-e assistant-e maternel-le agréé-e ou d'une garde à domicile) est également disponible sur le site www.mon-enfant.fr

> **Le crédit d'impôt** pour frais de garde Renseignements sur www.impots.gouv.fr

> **Les chèques Emploi Service Universel préfinancés** (CESU), renseignements sur www.cesu.urssaf.fr

> **Pajemploi** qui est une offre de service du réseau des Urssaf. Elle est destinée à simplifier les formalités administratives pour les parents employeurs qui font garder leur(s) enfant(s) par une assistant-e maternel-le agréé-e ou une garde d'enfants à domicile.

Les missions du centre national Pajemploi sont d'une part l'immatriculation des parents employeurs, le calcul et le prélèvement des cotisations dues au titre de l'emploi d'un-e assistant-e maternel-le agréé-e ou d'une garde d'enfants à domicile, et d'autre part la gestion des salariés. Le centre national Pajemploi édite les bulletins de salaire et les adresse tous les mois aux salariés déclarés à Pajemploi.

Depuis le 25 mai 2019, l'Urssaf propose «Pajemploi+» qui permet aux parents employeurs de déléguer l'ensemble du processus de rémunération de leur assistant-e maternel-le à Pajemploi et de bénéficier du CMG mode de garde sans délai.

Le site www.pajemploi.urssaf.fr est un service d'information sur le droit du travail et les démarches administratives liées à l'emploi par les particuliers d'un-e assistant-e maternel-le agréé-e ou d'une garde à domicile. Il permet également aux parents de déclarer en ligne les salaires versés à leur salarié pour le calcul des cotisations sociales.



EVEIL, CULTURE ET LOISIRS

La ville de Stains dispose sur son territoire de deux médiathèques et d'une ludothèque ainsi que de plusieurs parcs, d'une salle des fêtes, d'un théâtre et d'un conservatoire de musique.

De nombreuses associations sportives et culturelles participent à l'éveil culturel et aux loisirs des enfants. De plus, la municipalité, dans la continuité de son engagement, organise un forum annuel réunissant les acteurs de la petite enfance, de la prévention et du soutien à la parentalité de Stains, les parents et les enfants.

LA LUDOTHÈQUE

La ludothèque permet aux enfants de jouer en toute liberté... sous la responsabilité de leurs parents dont la présence est obligatoire. L'équipe de la ludothèque est présente pour accueillir les familles, les accompagner dans le jeu, décrire les règles si nécessaire et surtout donner à jouer.

Horaires d'ouverture :

Mardi : 15h - 19h

Mercredi: 10h - 12h30 / 14h - 18h

Jeudi: 16h - 18h

Vendredi: 14h - 18h

Samedi: 10h - 12h30 / 14h - 18h

Ludothèque de la maison du temps libre

30-34, avenue George Sand - 93240 Stains

Tel : 01 71 86 33 47



LES MÉDIATHÈQUES

Le réseau des médiathèques de Plaine-commune est un service public territorial chargé de contribuer à l'accès de tous au savoir, à la culture, l'information, la formation et aux loisirs, par la mise à disposition de ressources documentaires et de services pour tous les âges : prêt et consultation de documents, lecture de la presse, accès à Internet, ateliers multimédias, services en ligne, rencontres, débats, clubs de lectures, projections de films, expositions, concerts, etc.

Horaires d'ouverture :

Mardi : 15h à 19h

Mercredi : de 10h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi et Vendredi : de 15h à 18h

Samedi : de 10h à 12h et de 14h à 18h

Fermeture le dimanche, lundi et jours fériés

Médiathèque du Temps Libre

30-34 Rue George Sand - 93240 Stains

Tel: 01 71 86 36 55

Médiathèque Louis-Aragon

Parvis Hubertine Auclert

93240 Stains

Tel : 01 71 86 31 00



L'ESPACE PAUL-ELUARD

Avec sa grande salle de 500 places, l'Espace Paul-Éluard (EPE) présente chaque année une programmation variée pour tous les publics. Des programmations à destination des toutpetits y sont proposées.

Place Marcel Pointet - 93240 Stains

Tel : 01 49 71 82 25 71

LE STUDIO THÉÂTRE DE STAINS

Le STS propose d'octobre à juin, des ateliers de pratiques artistiques pluridisciplinaires hebdomadaires, dirigés par des artistes professionnels. (Initiation aux arts du cirque, théâtre, clowns et masques, des stages de pratiques artistiques...) Il diffuse également, tout au long de l'année des représentations théâtrales.

19, rue Carnot - 93240 Stains

Tel : 01 48 23 06 61

contact@studiotheatrestains.fr

LES PARCS ET LES SQUARES

Parc Francis Auffray

Terrain multisport, jardin paysager, pelouse, espace boisé, jeux pour enfants.

Entrée rue Francis Auffray.

Parc Danielle Casanova

Jardin paysager, pelouse, jeux pour enfants, terrain de boules, terrain de basket-ball.

Entrée piéton avenue Aristide Briand et rue de Saalfeld. Parking rue de Saalfeld.

Parc Georges- Valbon

Entrée Marville «Cité Floréal»

Entrée Moulin-Neuf (Stains)

Entrée Ceriseraie

Plusieurs aires de jeux sont aménagées pour les enfants dont des jeux d'eau comme le jeu du labyrinthe. Un air de vacances souffle sur le parc avec ces activités pour divertir vos bouts de chou

Lien utile : <https://parcsinfo.seinesaintdenis.fr/les-parcs/parc-georges-valbon>

Square Prêtresse

Jeux pour enfants.

Entrée avenue Louis Bordes

Esplanade Edouard Glissant

5000m² d'espaces de jeux et de loisirs

Une allée piétonne, un terrain de football en synthétique, un terrain multisports (basket-ball, avec fourreaux pour du volley-ball), un espace fitness
L'esplanade Edouard Glissant est ouverte en permanence. Pour la sécurité et le confort de tous, les terrains de sport sont éclairés jusqu'à 22h.

Square Clos Saint-Lazare

Jeux pour enfants de 6 à 11 ans. City-parc à proximité.

Entrée rue Alfred de Musset.

Square Fernand Tuil

Pelouse, jeux pour enfants, table de pique-nique, un point d'eau.

Entrée avenue Bégué.

Square Malala Yousafzai

Pelouse, terrain de football, espace fitness, jeux pour enfants.

Entrée avenue Bégué.

La promenade des Trois Rivières

Cette promenade arborée de 700 mètres relie le quartier du Moulin neuf au carrefour située entre l'avenue Monmousseau et la rue Victor Renelle.

À savoir

Les parcs sont ouverts tous les jours.

Janvier-février de 6h30 à 19h

Mars-avril- mai de 6h30 à 20h

Juin-juillet-août de 6h30 à 21h

Septembre-octobre-novembre-décembre de 6h30 à 19h

LA PISCINE MUNICIPALE RENÉ ROUSSEAU

La piscine dispose d'une pataugeoire adaptée aux tout-petits.

Lien utile : <https://www.stains.fr/divertir/sport/piscine-municipale-rene-rousseau/>

Avenue Jules Guesde - 93240 Stains

Tel : 01.49.71.81.97



LE FORUM DE LA PETITE ENFANCE

La ville de Stains s'est inscrite dans une démarche volontariste qui met l'éducation au centre de ses priorités.

Dans sa démarche, la municipalité organise chaque année un Forum de la Petite Enfance. Le forum met à disposition des parents, des futurs parents, et des professionnel.le.s, une information directe sur les modes d'accueil existants sur la ville de Stains.

LA SEMAINE CULTURELLE DE LA PETITE ENFANCE

La municipalité et les professionnel.les petite enfance du territoire organisent une proposition culturelle forte destinée aux tout petits. De l'éveil musical, des spectacles vivants et de contes, du kamishibai, des conférences, et une programmation cinématographique qui permettent de réaffirmer la place de la culture comme un droit fondamental pour tous dès la petite enfance.

RAPPROCHER LES TOUTS PETITS DE LA NATURE

Un engagement de la municipalité en faveur d'un contact plus privilégié entre les enfants et la nature dans les crèches avec la création de potagers et de plantations dans les structures.

Le projet éducatif met l'accent sur l'éveil à la nature pour sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au monde qui les entoure et au respect de l'environnement.

CONTACTS

C

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) « Les comptines »

1, place Youri Gagarine, cité des cosmonautes - 93240 Saint-Denis
Tél: 01 42 35 48 10

Crèche Multi Accueil municipal Louise-Michel

21 Boulevard Maxime Gorki - 93240 Stains
Tél : 01 71 86 33 63/69

Crèches Multi accueil de la Maison du

Temps Libre : 20 places
30, 34, avenue George Sand
93240 Stains
Tél: 01 71 86 33 45

Crèche Multi accueil associatif SFMAD

7, rue Alphonse de Lamartine - 93240 Stains
Tél: 01 48 21 85 74

Crèche Multi accueil des Trois rivières :

Rue de la Molette - 93240 Stains
Tél: 01 48 21 76 48
E-mail : sfm.ad@sfmad.fr

(Micro) crèche les crocos

2 Rue Newton - 93240 STAINS
Tél : 06 69 39 51 10
microcrechelescrococ@gmail.com

Crèche Angéla Davis

33-37, rue Georges Sand - 93240 Stains
Tél: 01 71 29 23 78

Crèche du Moulin Neuf

Rue des Merisiers - 93240 Stains
Tél: 01 71 29 58 28

Crèche Aristide Briand

26, avenue Aristide Briand - 93240 Stains
Tél: 01 71 29 55 61

Crèche ZICRECHE « Les Navigateurs »

14 rue Georges Sand - 93240 Stains
Tél: 01 84 80 25 03
réservation@zicreche.com
<https://les-navigateurs.meeko.site/reservation>

Crèche d'entreprise ESTRELLA du groupe «Livelì sodexo»

93240 Stains
Tél: 01 46 94 91 95

E

L'espace Paul-Eluard

Place Marcel Pointet - 93240 Stains
Tél: 01 49 71 82 25

F

FMUP : Fais moi une place

Tél: 06 51 91 32 88
Tél: 07 68 70 90 17
fmup93@gmail.com
sfm.ad@sfmad.fr
lepope93@gmail.com
7, rue Alphonse de Lamartine - 93240 Stains

L

Ludothèque de la maison du temps libre

30-34, avenue George Sand - 93240 Stains
Tél: 01 71 86 33 47

M

Maison pour tous Yamina- Setti

40 rue du Moulin-Neuf
93240 Stains
Tél: 01 71 86 33 83

Maison du temps libre

30-34 rue George-Sand
93240 Stains
Tél: 01 71 86 33 44

Maison pour tous Maroc et Avenir

Rue du Président Harding,
93240 Stains
Tél: 01 48 26 25 52

Médiathèque du Temps Libre

30-34 Rue George Sand
93240 Stains
Tél: 01 71 86 36 55

Médiathèque Louis-Aragon

Parvis Hubertine Auclert
93240 Stains
Tél : 01 71 86 31 00

Mairie de Stains

6 Av. Paul Vaillant Couturier
93240 Stains
Tél: 01 49 71 82 27

P

PMI du Moulin Neuf

rue des Merisiers 01.71.29.57.38

PMI Aristide Briand

26 rue Aristide Briand
Tél: 01 71 29 55 65

PMI du Clos Saint- Lazare

33/37 rue George Sand
Tél: 01 71 29 23 81

La piscine municipale René Rousseau

Lien utile : <https://www.stains.fr/divertir/sport/piscine-municipale-rene-rousseau/>
Avenue Jules Guesde - 93240 Stains
Tél : 01 49 71 81 97

R

Relais Petite Enfance RPE

30 - 34 Rue George Sand - 93240 Stains
Tél: 01 71 86 33 52
Liens utile : www.mon-enfant.fr

S

Service de la protection maternelle et infantile

Circonscription de Stains/Pierrefitte
Place Henri Barbusse
Tél: 01 71 29 54 18/15

Le studio théâtre de Stains

19, rue Carnot - 93240 Stains
Tél: 01 48 23 06 61
contact@studiotheatrestains.fr



